

COMPTE RENDU DE RÉUNION CPS

Date :	28 mai 2020 – 14h00-17h00	Rédacteur :	Eva Leoz
Lieu :	Visioconférence	Approbateur :	Cédric MESSIER
Participants :	MTES : Cédric MESSIER, Hubert HOLIN, Pascale Vizy, Julien RUDE LCSQA : Eva LEOZ, Laurence ROUIL, Marc DURIF, Raphaël MAILLARD, François MATHÉ Atmo France : Marine TONDELIER, Charlotte LEPITRE AASQA : Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, Dominique TILAK, Patrice COLIN, Stéphane GANDAR SynAirGIE : Bruno SIEJA		
Excusés :			

Diffusion :	Participants, Directeurs AASQA, Comité interne du LCSQA
Copie(s) pour information :	Auditeurs du LCSQA,
Diffusé le	23 juin 2020

Rappel des tétra-groupes :

- *NORD : Airparif, Atmo Grand Est, Atmo Hauts de France, Atmo Normandie, Atmo Bourgogne - Franche Comté*
- *SUD : Atmo Nouvelle Aquitaine, Atmo Occitanie, Atmo Sud, Atmo AURA*
- *COALA : Air Pays de la Loire, Air Breizh et Lig'Air*
- *DOM-CORSE : ATMO Réunion, ATMO Guyane, Gwad'air, Madinair, Hawa Mayotte et Qualitair Corse*

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CPS PRECEDENT (10 DECEMBRE 2019)

Pour rappel, le CR a été validé par mail. Il est disponible sur la page du CPS de décembre 2019.

2. ACTUALITES EUROPEENNES ET NATIONALES [BQA / LCSQA]

➤ Contentieux européens (CJUE, Conseil d'Etat)

✓ Contentieux :

Pour répondre au contentieux européen NO₂ seront valorisées auprès de la Commission les différentes actions mises en œuvre par les collectivités locales comme par exemple les PDU et les actions récemment annoncées par le Gouvernement à la suite de la crise de la Covid-19, comme le plan vélo.

De plus, la Commission a demandé à la France l'état des dépassements PM₁₀ observés en 2019. Si la soustraction de la contribution des dust a permis de montrer que la Martinique n'était plus en dépassement de la VLj en PM₁₀ en 2018 suite à la publication du rapport du LCSQA, ceux en Ile de France (autoroute A1) persistent. Ainsi, l'avis motivé peut arriver à tout instant.

AASQA : est-ce que la Commission a accepté les arguments de la France notamment pour la Martinique ? qu'est-ce qui se passe ensuite ?

BQA : la Commission peut saisir la Cour de justice si elle ne considère pas le justificatif valable.

BQA : la France est visée par une nouvelle mise en demeure par la Commission relative à la transposition de la directive NEC. Sont visés :

- L'article 6 pour ce qui concerne la mise à jour du PREPA ;
- L'article 8 pour ce qui concerne la mise à jour annuelle des inventaires ;
- L'article 9 pour ce qui concerne l'obligation de surveiller les incidences négatives de la pollution de l'air sur les écosystèmes. NEC s'agissant de la mise à jour, au moins tous les quatre ans, de son PREPA. Une mise en demeure est en cours concernant la directive NEC.

✓ Conseil d'Etat :

Des compléments ont été demandés sur les dépassements pour le NO₂ et PM₁₀, pour 2019 alors que les données sont en cours de consolidation ce qui a été signalé par le BQA.

Un dépassement de la VL journalière pour les PM₁₀ en Guyane doit être vérifié. [hors réunion : selon Atmo Guyane, le dépassement est imputable aux sables du Sahara]¹

➤ CNEP

Le calendrier concernant la publication des rapports de la CNEP est discuté avec les AASQA, le LCSQA et l'Anses.

Il est prévu de faire une présentation des résultats lors du CNA du 2 juillet en présence de la ministre qui fera une annonce restant très générale. Les rapports LCSQA/Ineris et Anses seront ensuite publiés dans la foulée.

Pour cette raison le BQA ne souhaite pas que des présentations soient faites aux élus avant le CNA afin de donner la primeur de l'information à la ministre.

1

<https://www.atmo-guyane.org/wp-content/uploads/2020/03/Bilan-2019-des-%C3%A9pisodes-de-pollution-PM10-1.pdf>

Atmo France : certaines AASQA se sont engagées auprès des élus des communes ayant accueilli des sites de la campagne à leur communiquer les résultats obtenus en amont de la publication du rapport national. Il convient de s'accorder sur la nature des informations à fournir. Les AASQA font remarquer que le calendrier de communication est peu compatible avec l'information de certains élus du fait de la date des élections municipales.

AASQA : Atmo Occitanie confirme ne pas avoir besoin de présenter les résultats en amont. Ce n'est pas le cas de toutes les AASQA. Serait-il possible de trouver un compromis entre BQA et AASQA concernant cette question ?

BQA : l'Anses compte faire une présentation aux tutelles des résultats de la campagne mais notamment des résultats concernant les premiers éléments d'interprétation sanitaire le 29 juin. Le BQA doit échanger avec le cabinet afin de leur faire connaître la requête des AASQA et avoir son positionnement.

LCSQA : l'Anses devra être alertée sur les décisions qui seront prises.

AASQA : Le LCSQA devait travailler sur un chiffrage, où en est-il ?

LCSQA : les réflexions sont encore en cours.

Précision post-CPS : Le LCSQA confirme que le rapport LCSQA/Ineris sera transmis à tous les partenaires de la convention (Anses et AASQA) ainsi qu'au BQA le 15 juin.

Décision :

- ✓ Une réunion sera organisée entre le BQA, AASQA référents, Atmo France et LCSQA/Ineris afin de s'accorder sur le calendrier de présentation des résultats (BQA) [Hors CPS : la réunion s'est tenue le 9 juin 2020 : les AASQA diffuseront les résultats aux élus concernés à partir du 22 juin selon les modalités arrêtées lors de cette réunion]

➤ **JNQA**

La date est maintenue pour 2020 à savoir le 16 septembre 2020.

En 2021 il est prévu de le décaler vers octobre/novembre afin qu'elle puisse avoir lieu en même temps que la publication du bilan national de qualité de l'air.

➤ **Indice Atmo**

Le BQA n'a pas plus d'informations que celles transmises lors de la réunion du 15 mai entre les AASQA et le MTES. La ministre souhaite un alignement des seuils de l'indice sur ceux de l'indice européen.

Compte tenu des derniers échanges, le BQA considère que le GT restreint du CNA devrait être relancé et ceci avant le 2 juillet.

Atmo France : Il serait intéressant de convier une DREAL au GT.

Décision :

- ✓ Le BQA organisera une réunion du GT indices du CNA avant le 2 juillet en conviant un représentant CNA des DREAL (BQA). [hors réunion : la réunion du GT s'est tenue le 19 juin en présence d'Atmo France, d'AirParif, de FNE, de la DREAL AURA, du Président du CNA et de sa collaboratrice, du LCSQA, de l'INERIS, de SPF (en partie) et du BQA].

AASQA : la publication d'un nouvel indice sans modification des seuils des arrêtés mesures d'urgence (en concertation avec les préfets) risque d'être problématique pour les AASQA et difficile à gérer en local.

BQA : comme précisé le 15 mai, la modification des seuils des arrêtés mesures d'urgence implique une modification du code de l'environnement ce qui déclenche un processus long avec des étapes incompressibles telles que la saisie de l'Anses et du Conseil d'Etat entre autres.

AASQA : il pourrait y avoir des problèmes pour les préfets au niveau local. Un mauvais indice sans pour autant qu'il y ait déclenchement de mesures préfectorale en cas d'épisode de pollution sera difficile à gérer.

BQA : la difficulté est connue et assumée par le ministère, il faut cependant avancer sur l'évolution de l'indice afin notamment d'intégrer les PM_{2.5}.

Atmo France : en effet, certaines AASQA sont interpellées à chaque épisode de pollution sur l'état d'avancement du nouvel indice et la prise en compte des PM_{2.5}.

AASQA : est-ce qu'il pourrait y avoir un avis contraire du Conseil d'Etat sur le choix des seuils arrêtés dans l'indice ?

BQA : à partir du moment où l'Anses est saisie, il peut toujours y avoir un risque qu'elle remettent en question des seuils.

AASQA : dans ce cas, pourquoi ne pas attendre l'avis de l'Anses avant de modifier l'indice ? il ne faut pas faire dépenser du temps et de l'argent aux AASQA en vain.

BQA : en effet cette question devra être posée au GT CNA pour ensuite solliciter un avis et un positionnement du CNA.

Atmo France : un travail est en cours sur des éléments de langage afin de pouvoir expliquer les raisons d'un mauvais indice sans déclenchement de mesures préfectorales.

➤ **Décret ZFE-m**

Le BQA a reçu les commentaires des AASQA. Le seuil de 95% était proposé afin de tenir compte de certains cas spécifiques comme par exemple : le cas d'une commune affectée par le dépassement des VL sur un seul axe routier l'obligeant à mettre en place une ZFE sur toute la commune. Il sera conservé car sa modification demanderait un délai trop important.

De ce fait, le BQA prépare des amendements afin de compléter cette partie en proposant notamment aux communes concernées de s'appuyer sur l'expertise de son AASQA.

Atmo France : est-ce que cette mission rentrera dans les missions réglementaires des AASQA ?

Les plus petites communes n'ont pas les moyens de répondre à ces exigences.

Calendrier à venir : la publication du décret est prévue après le 2^{ème} tour des élections municipales.

AASQA : le deuxième paragraphe du décret est en contradiction avec le premier car la commune n'a pas la compétence pour mettre seule ces actions type PDU ou autres qui sont mises en œuvre dans un périmètre plus large (EPCI, intercommunale, etc.).

➤ Initiative AEE sur la crise Covid

Ineris : l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) s'est saisie d'une analyse de l'impact de la crise Covid et de l'impact des mesures de confinement sur la qualité de l'air dans les villes européennes. Les travaux ont été présentés aux Etats membres et s'attachent essentiellement à comparer les niveaux de pollution (NO₂, PM) observés et rapportés en mars-avril 2020 à ceux des mois qui ont précédé et pour la période cible, à ceux des années précédentes.

Un webinar a été organisé par l'AEE pour présenter les résultats. L'Ineris et Airparif sont intervenus dans cette réunion pour présenter l'équivalent de ces travaux pour la France au niveau national et local. Les travaux de la France étaient en avance par rapport aux autres pays (notamment du fait que la modélisation ait été employée) et la présentation a été très bien appréciée.

En parallèle de cette demande, les services Copernicus Atmosphère ont mis en œuvre plusieurs initiatives lors de la crise Covid pour établir le lien entre confinement et qualité de l'air : utilisation des données satellites et in-situ, modélisation de scénarios, etc. Ces travaux ont également été présentés à l'occasion du webinar organisé par l'AEE.

Atmo France : il faut rester vigilant afin d'éviter que Copernicus soit en concurrence avec les AASQA ou l'Ineris.

Ineris : l'Ineris contribue à Copernicus depuis des nombreuses années. Copernicus est financé par la Commission, sa mission concerne les simulations pour l'Europe et le globe et de ce fait n'a pas vocation à se substituer aux organismes nationaux. Il peut arriver cependant que la Commission ou l'Agence européenne lui demandent de faire quelques focus sur les capitales européennes.

➤ Ozone et approche de l'été

Atmo France : les épisodes d'ozone vont bientôt arriver. Que faire ? mise en place de la circulation différenciée ?

BQA : une note est en préparation avec des éléments de langage concernant les épisodes d'ozone. Il faudrait faire le nécessaire pour mettre en place les actions les plus adaptées dans le cas des mesures d'urgence.

3. REFERENTIEL TECHNIQUE NATIONAL

Le référentiel technique national va être mis à jour très prochainement avec notamment la prise en compte des résolutions approuvées lors du dernier CPS du 10/12/2019. Des échanges sont en cours avec certaines AASQA concernant certaines stations notées dans des documents de référence (MERA, IEM, ozone régional etc.)

Concernant le guide de validation des données manuelles, il a été signalé au LCSQA que certaines AASQA souhaitent modifier certains éléments qui seront discutés à la prochaine CS « Métrologie – QA/QC » comme par exemple des unités et décimales des résultats, la gestion des échantillons multiples, etc.

De ce fait, bien que validé par défaut lors du dernier CPS, il est proposé de décaler sa validation à un CPS ultérieur.

Décision :

- ✓ Le guide sur la validation des données manuelles sera validé formellement d'ici le prochain CPS de manière électronique (Tous)

4. COORDINATION - MISE EN ŒUVRE DU PNSQA

➔ **Action n°2** : échanges sur le projet de lettre d'orientations pour 2021 [Tous]

Il est proposé de réagir en séance uniquement sur les parties posant des questionnements quitte à poursuivre les échanges par mail.

Atmo France : le projet de lettre d'orientations a été regardé avec intérêt en raison de son fort impact pour les AASQA. Concernant le paragraphe sur l'impact covid19, les AASQA souhaitent effectuer avec le BQA et LCSQA une priorisation des missions des AASQA définies dans l'arrêté du 19 avril 2017 modifié. Est-ce que certaines missions peuvent par exemple passer temporairement en second plan ?

AASQA : il est signalé que le rappel des obligations déjà définies dans l'arrêté dans ce type de courrier n'a pas de sens : les audits, le remplissage de la comptabilité analytique, etc., car faisant désormais partie du travail récurrent. Ce courrier devrait plutôt mettre l'accent sur des actions nouvelles ou celles considérées comme prioritaires pour le BQA.

BQA : certaines obligations réglementaires méritent d'être rappelées dans ce courrier comme par exemple les audits en lien avec le bilan qui sera présenté ultérieurement. Le BQA prend note de la remarque et proposera un courrier avec deux parties : les obligations nouvelles et les autres sujets, notamment les sujets récurrents.

AASQA : l'absence d'orientations concernant les points suivants est signalée :

- le nouvel indice ATMO
- les pesticides ;
- les attentes du ministère sur les investissements réglementaires notamment, et une stratégie nationale associée (en y intégrant le fonctionnement). En effet, les AASQA signalent que leur parc est vieillissant.

BQA : les orientations manquantes seront rajoutées.

LCSQA : la totalité du parc ne peut pas être considéré comme « vieillissante », le minimum requis ainsi que le requis PRSQA est couvert par des appareils de moins de 10 ans (sauf pour benzène et O₃ pour ce qui concerne le requis PRSQA).

AASQA : des difficultés sont observées pour le financement des investissements par les membres des AASQA autres que l'Etat (difficultés accentuées par la crise de la Covid-19).

BQA : les autres membres des AASQA doivent contribuer au financement des missions réglementaires des AASQA comme défini dans le code de l'environnement.

Atmo France : malheureusement toutes les collectivités ne sont pas adhérentes des AASQA ce qui fait penser qu'elles ne connaissent pas cette obligation.

AASQA : les partenaires locaux ne sont pas enthousiastes à financer des appareils réglementaires. Ils préfèrent se positionner sur les micro-capteurs ou l'innovation. Les AASQA émettent le souhait que le BQA adresse un courrier de la part du ministère aux collectivités pour leur rappeler cette obligation.

BQA / LCSQA : concernant l’instruction des investissements, les critères sont connus et affichés dans Gestion’air et dans plusieurs CR des CPS. Il est possible de réfléchir à la façon d’améliorer le processus d’instruction et de revoir les critères. Le BQA rappelle que cette réflexion avait déjà été menée il y a quelques années avec Atmo France. Malheureusement une solution satisfaisant tout le monde ne sera pas trouvable.

AASQA : il faut signaler que certains acteurs assurent le financement des investissements selon leurs propres besoins locaux. Les appareils ainsi financés sont identifiés comme conformes dans le parc de l’AASQA concernée et comptabilisés lors du processus d’instruction. Cependant, compte tenu de la source de financement « locale » et de la vocation de l’appareil adossée à des conventions d’objectif, il est difficile de déplacer ces appareils conformes mais avec un usage dédié vers une station réglementaire nationale.

LCSQA : il faudrait par exemple considérer les minima requis de façon globale et non pas par région.

BQA : rappelle que les contributions des industriels hors prestations privées doivent contribuer à la surveillance réglementaire.

AASQA : afin de travailler sur la demande concernant les effets du confinement, les AASQA demandent à avoir accès aux résultats des filtres du programme CARA afin de répondre à la question de l’impact du confinement sur la qualité de l’air. Elles veulent en savoir plus sur ce qui est attendu de leur part.

AASQA : les AASQA souhaitent que dans le paragraphe sur les audits, il ne soit pas uniquement question des points négatifs mais que les points positifs soient également valorisés. Elles rappellent sur les 10 audits, 3 concernaient des régions qui ont connu des fusions une ou deux années avant. Dans ce cas, les besoins d’harmonisation des procédures écrites et de leur traçabilité requièrent du temps. Nombre de démarche qualité ont dû être entièrement remises à plat au moment des fusions.

Atmo France : comment les objectifs du PNSQA sont pris en compte dans les audits ?

LCSQA : la mise en œuvre du PNSQA et des PRSQA ne rentre pas dans le champ des audits du LCSQA.

AASQA : quand est-ce que le référentiel pour la prévision sera disponible ? Certaines AASQA signalent un éventuel dérapage des travaux du GT par rapport à la feuille de route initiale. Le COPIL devrait être réuni.

Décision :

- ✓ Les AASQA et le LCSQA transmettent leurs commentaires par écrit au plus vite avec des propositions de modifications (LCSQA et AASQA)
- ✓ Une réunion sera organisée dans 15 jours pour la lettre d’orientations (BQA)
- ✓ Une réunion du COPIL sera organisée pour le guide prévision (LCSQA)
- ✓ Une réunion sera organisée en juin pour réfléchir à une nouvelle méthode d’instruction des demandes d’investissements pour l’exercice 2021 (LCSQA)

➔ **Action n°5** : normalisation en matière d’objectifs de qualité pour la modélisation [LCSQA]

Le LCSQA a fait un point sur les échanges concernant l’usage de la modélisation pour des besoins de rapportage réglementaire au niveau européen. Ces échanges ont lieu dans deux instances différentes auxquelles participe le LCSQA :

- FAIRMODE (Forum pour la modélisation de la QA)

- Le CEN (Comité européen de normalisation)

Les discussions portent sur les « résultats de modélisation » et non pas sur les « modèles ». Les besoins concernent la proposition d'un processus d'assurance qualité garantissant l'équité, la reproductibilité et la transparence des résultats de modélisation afin d'éviter un traitement différent entre les Etats membres, qui pourrait aboutir à des conclusions différentes, notamment en matière de respect des valeurs limites.

La France plaide pour la mise en place d'un cadre d'assurance qualité pour la modélisation, à l'instar de ce qui est fait pour les appareils de mesure. Plusieurs Etats membres sont contre cette proposition. Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans FAIRMODE par exemple, participent également des laboratoires universitaires qui n'utilisent pas les modèles dans un objectif réglementaire mais plus de recherche et par conséquent ne veulent pas subir trop de contraintes de mise en œuvre des modèles.

Le LCSQA considère que les méthodes proposées actuellement ne sont pas suffisamment robustes pour garantir l'équité, la reproductibilité et la transparence des résultats de modélisation. Le LCSQA a de ce fait adressé un courrier au GT CEN cosigné par le BQA afin d'expliquer les points de blocage et des propositions de la France permettant d'assurer « l'intercomparabilité des approches » entre Etats membres. Celles-ci sont largement inspirées de notre propre référentiel technique national (Cf. grilles d'audit).

Le LCSQA veut porter la question au niveau de la Commission en pointant notamment les incohérences entre l'usage défini dans les directives pour la modélisation (en complément ou remplacement des points fixes dans des cas bien identifiés où les valeurs observées ne dépassent pas le seuil supérieur d'évaluation) et les propositions actuelles du GT du CEN qui définissent l'obligation arbitraire d'avoir 5 stations de mesure quel que soit le domaine de modélisation, afin d'évaluer les résultats de modélisation.

AASQA : l'arrêté du 19 avril 2017 modifié donne cependant la possibilité de définir des dépassements de VL et VC par modélisation. Quelle est la position du BQA ? Le BQA pourrait adresser un courrier de positionnement aux AASQA.

LCSQA : l'arrêté a en effet été révisé afin de transposer correctement les directives et cette possibilité a été ajoutée car disponible dans les directives. Cependant, tant qu'un cadre d'assurance qualité solide ne sera pas mis en place au niveau européen, le LCSQA, en tant que laboratoire national de référence, proscrit l'usage de la modélisation pour cet usage.

BQA : est favorable à ce qu'une résolution soit rajoutée dans le référentiel technique national avant sa prochaine mise à jour, précisant la capacité actuelle à estimer de manière harmonisée les critères d'assurance qualité définis dans la directive et l'arrêté surveillance concernant la modélisation.

Décision :

- ✓ Concernant l'usage de la modélisation pour la définition des dépassements de valeurs limites réglementaires, une résolution sera proposée par le LCSQA et le BQA pour validation par mail avant la mise à jour du RTN (LCSQA)

➔ **Action n°6** : échanges sur le bilan intermédiaire des audits techniques sur la période 2018-2020 [Tous]

Le LCSQA a présenté le bilan des résultats des audits réalisés sur la période 2018-2020. La présentation est disponible sur la page du CPS ainsi que sur la page des audits du site LCSQA : <https://www.lcsqa.org/fr/audits-techniques-aasqa>

Les conclusions partielles (10 AASQA uniquement sur les 18 auditées sur le second cycle) sont reprises ci-dessous :

- 29 % de constats concernent la surveillance réglementaire, l'information du public et l'organisation de l'AASQA pour la mise en œuvre de la surveillance (44% au premier cycle)
- 42 % de constats concernent la mesure des polluants réglementés (34% au premier cycle)
- 12 % de constats concernent la modélisation (stable) mais attention car 6 AASQA sur les 10 auditées ne mettaient pas en œuvre de modélisation et il n'existe pas de référentiel spécifique sur cette thématique
- 17 % de constats concernent l'acquisition et la transmission des données (7% au premier cycle)

Les articles de l'arrêté présentant le plus grand nombre de constats sont :

- Article 16 : démarches d'assurance de la qualité (154/295) - dont 42 écarts et 12 écarts critiques
- Articles 12, 16, 20 et annexe 7 : évaluation de la qualité de l'air ambiant, mise à disposition des données dans «GEOD'AIR», validation et agrégation des données pour les calculs des statistiques réglementaires (39/295) - dont 18 écarts et 2 écarts critiques
- Article 18 : Information du public (21/295) - dont 5 écarts

Focus sur l'article 16 : les AASQA n'ont pas l'obligation d'être accréditées mais doivent effectuer des mesures traçables, conformément aux exigences fixées par la norme harmonisée pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage (NF EN ISO/CEI 17025). Les sujets récurrents sont :

- Qualité (A, C1, C2 et D) : absence de procédure, modes opératoires, documentation qualité (définition des critères, etc.)
- Métrologie (C1, C2) : absence, défauts, mise en œuvre partielle des contrôles métrologiques, pas de traçabilité,
- Laboratoires/CIL (C1, C2) : pas de cahier de charge pour les laboratoires, pas d'exploitation des résultats des CIL
- Modélisation (D) : prise en compte de la météo, absence de tests de sensibilité, etc.). Pas d'écart car absence de référentiel à ce jour

Focus sur les articles 12, 16, 20 et annexe 7 : les E et PA associés aux statistiques relèvent le plus souvent d'une mauvaise application du guide d'agrégation de 2016 notamment en ce qui concerne le nombre de décimales à conserver, l'unité dans laquelle les mesures doivent être transmises et affichées, la saisie des données manuelles, le calcul de la moyenne associée et la gestion des arrondis avant comparaison avec les seuils réglementaires. Ces problèmes concernent davantage les mesures manuelles dont les statistiques sont élaborées « à la main » sous Excel.

Les audits permettent également d'identifier des points forts et des constats de conformité sur tous les domaines couverts par la grille d'audit.

Appréciation générale :

- Toujours un très bon accueil de l'équipe d'audit par les AASQA
- Echanges toujours intéressants et constructifs entre le personnel des AASQA et les auditeurs du LCSQA
- Durée de l'audit mieux adaptée à la grille d'audit
- Présence des DREAL/DEAL/DRIEE variant selon les AASQA

- Retour des AASQA concernant le document de suivi des écarts (dont écarts critiques) et points d'amélioration dans les délais avec des plans d'actions en général en accord avec les attendus du LCSQA

Le LCSQA observe par ailleurs une meilleure gestion documentaire dans les AASQA certifiées et/ou accréditées : possibilité pour les auditeurs d'aller creuser dans la mise en œuvre de la surveillance car perte de temps moindre pour chercher les documents ou les « preuves » de traçabilité.

Cependant, le LCSQA ressent un certain « désengagement » vis-à-vis de la qualité et de la métrologie par certaines AASQA car considérées comme « lourdes à mettre en œuvre ».

Le LCSQA constate une approche différente des AASQA sur les audits du LCSQA : plusieurs écarts des audits précédents n'avaient pas été traités (5 voire 6 ans après le premier audit).

Le LCSQA constate des difficultés voire l'impossibilité pour les « petites » AASQA à mettre en œuvre la totalité des exigences des arrêtés : dans certains cas la totalité de la grille ne peut pas être auditée.

Le LCSQA rappelle la nécessité de répondre aux exigences de l'arrêté et notamment celles concernant la métrologie et l'assurance qualité, afin de maintenir le niveau d'excellence et la fourniture des données de référence par les AASQA dans un contexte où d'autres fournisseurs de données commencent à se positionner.

BQA : rappelle l'importance des audits et est surpris de voir que des écarts observés lors du premier cycle d'audit ne sont pas soldés par les AASQA au bout de 5 ans. De plus, il est surpris que les DREAL/DEAL/DRIEE ne participent pas toutes à la réunion de clôture des audits.

AASQA : la qualité coûte cher et les petites AASQA ne pourront pas suivre. De plus, des retards sont à signaler dans le rendu des rapports et des documents de suivi des écarts et points d'amélioration par le LCSQA (le cas d'absence de retour du LCSQA pour le document de suivi des états et PA est signalé par Lig'Air).

LCSQA : en effet le LCSQA n'est pas à l'abri des retards éventuels et s'en excuse. Ce point est traité chaque année dans la réunion annuelle des auditeurs et des mesures prises pour y remédier.

Commentaire post-CPS : après vérification, Lig'Air avait bien reçu le document de suivi des écarts et PA visé et signé par le LCSQA en 2018 pour un audit réalisé en 2017 (document et rapport envoyés par mail à Lig'air le 12 mars 2018).

LCSQA : a essayé de chiffrer le coût de la qualité à partir de la compatibilité analytique mais l'exercice s'est avéré difficile. Il faudrait travailler sur l'identification des vrais coûts de la qualité. Le LCSQA signale que les problèmes liés au non-respect de l'article 16 ne concernent pas que les petites AASQA.

AASQA : où est définie l'obligation pour les AASQA niveau 2 de se faire accréditer ?

LCSQA : la mise en place d'une accréditation pour les AASQA niveau 2 fournissant des prestations à d'autres AASQA paraît recommandée et est une très bonne démarche.

LCSQA : concernant la traçabilité des mesures et donc les raccordements effectués par les niveaux 2, le Référentiel Technique National se réfère à la norme X43-056 « Métrologie appliquée au mesurage des polluants atmosphériques gazeux - Raccordement des résultats de mesurages aux étalons ». Cette norme recommande (mais n'exige pas) des organismes impliqués dans les différents niveaux de la chaîne d'étalonnage d'être accrédités conformément à la NF EN ISO/CEI 17025 voire de travailler dans le respect de ses exigences.

AASQA : le modèle économique des AASQA est en train de s'écrouler.

Décision :

- ✓ Un travail devrait être fait afin de chiffrer le coût de la qualité pour les AASQA (en nombre d'ETP nécessaire et en montant total associé) - (LCSQA et AASQA)

➔ **Action n°31** : échanges sur la révision des PRSQA en lien avec le PNSQA [AASQA/BQA]

Atmo France : serait-il possible de faire prolonger le PNSQA et donc les PRSQA une année supplémentaire ? Le précédent PRSQA a déjà été prolongé par arrêté.

BQA : la production du dernier PNSQA a pris beaucoup de temps et a nécessité la mobilisation de beaucoup de monde. Une prorogation du PNSQA et des PRSQA est envisagée.

Décision :

- ✓ Le BQA va vérifier la possibilité de proroger les PRSQA actuels (a minima d'un an)

➔ **Action n°33** : point d'avancement sur le financement 2020 des AASQA [AASQA]

Atmo France : l'année dernière un courrier a été fait au ministre par les AASQA concernant la TGAP qui pose un problème structurel. Les AASQA ne souhaitent pas que la TGAP soit nationalisée. La crise sanitaire actuelle a rajouté des problèmes conjoncturels avec l'arrêt et la fermeture de certains sites.

La plupart des AASQA ont déclenché des plans de chômage partiel et plusieurs AASQA se retrouvent en difficulté comme par exemple Atmo AuRA (perte éventuelle de 10 ETP). Plusieurs études ont été reportées voire annulées dans plusieurs AASQA.

Les AASQA souhaitent rencontrer la DGFIP.

BQA : des rencontres à plusieurs niveaux ont eu lieu avec Bercy. Les dons libératoires de la TGAP, due au titre des émissions de 2019, qui n'ont pas été reçus avant le 31/05/2020 sont a priori perdus pour les AASQA (les douanes ont accordé un délai de paiement de la taxe à plusieurs redevables, mais la date de prise en compte des dons est fixée par la loi). La transition des douanes à la DGFIP s'accompagne d'une diminution du nombre d'acomptes (un seul désormais), qui devient modulable. Cet aspect modulable était apparu, lors des échanges internes à l'administration, conforme au droit existant et sans conséquence pratique² pour les AASQA, mais s'est révélé cacher un risque : si l'acompte versé est considéré comme trop faible (notamment lorsque des dons ont été fait avant ou au moment de cet acompte), le redevable s'expose dorénavant à des pénalités. Une dernière rencontre à haut niveau a finalement écarté ce risque : il a été promis que les dons réalisés avant ou au moment de régler l'acompte seront pris en compte dans l'estimation du pourcentage de satisfaction des obligations.

²Un point de vigilance avait toutefois été lancé sur le fait que certains redevables réalisaient une partie de leurs dons au moment de verser un acompte, et que le changement risquait d'entraîner des difficultés pour certaines AASQA en changeant le calendrier des rentrées d'argent.

Concernant les évolutions de la TGAP, le seul point qui ait été effectivement étudié avec Bercy concerne les simplifications administratives pour l'utilisateur, prenant en compte la création d'un nouvel outil informatique à la DGFIP pour prendre la suite de l'outil des douanes. À ce jour, il n'est pas possible de rapporter de progrès à ce sujet.

AASQA : le financement des évolutions nécessaires dans les postes centraux Polair suite à une résolution approuvée en décembre dernier est évoquée.

LCSQA : cette mise à jour a été estimée par le fabricant à 7488€ HT et trois AASQA sont concernées : Lig'Air, Air Pays de la Loire et Atmo AuRA. Le coût serait donc à diviser par trois (voire par 2 si Atmo AuRA bascule sur le système X'air avant la fin de l'année).

AASQA : les problèmes budgétaires actuels sont trop importants pour financer cette évolution qui concerne un problème qui subsiste depuis plusieurs années.

LCSQA : en effet le problème existe depuis plusieurs années mais ce n'est pas une raison pour ne pas le corriger. Les AASQA travaillant avec X'air ont déjà fait la modification et on ne peut pas se permettre d'avoir un écart dans la temporalité des mesures des particules notamment. Le LCSQA ne peut pas prendre en charge ce coût. Pour rappel le budget du LCSQA a subi une baisse de 24,1% depuis 2013 (voir rapport 2019 sur le financement du dispositif national).

BQA : SynAirGIE pourrait prendre en charge le financement de cette mise à jour.

Atmo France : ce n'est pas dans les missions de SynAirGIE.

Décision :

- ✓ Une réflexion commune BQA/AASQA va devoir être menée pour réfléchir sur le modèle de financement des AASQA

➔ **Action n°35** : présentation des projets en cours dans SynAirGIE [SynAirGIE, Atmo France]
Le sujet n'a pas pu être évoqué.

Décision :

- ✓ Une réunion sera programmée entre le LCSQA et SynAirGIE (notamment avec tous les Chefs de Projet) ➔ date à déterminer

Prochain CPS : 24 septembre 2020 de 14h30 à 17h30 en visio